

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par  
M. Pont, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences de la suppression de l'article 3.